

Arrêté du 26 janvier 2011 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TGI de Saint-Pierre de la Réunion

NOR : JUSB1103673A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 14 février 2011, mis fin aux fonctions de Madame REYNAUD Chantal, adjointe administrative principale de première classe, en sa qualité de régisseuse titulaire du tribunal de grande instance de Saint-Pierre de la Réunion.

Article 2

Madame CHANE-KONG Stéphanie, adjointe administrative de deuxième classe, est à compter du 14 février 2011, nommée régisseuse titulaire du tribunal de grande instance de Saint-Pierre de la Réunion.

Article 3

Madame REYNAUD Chantal, adjointe administrative principale de première classe, est à compter de cette même date, nommée régisseuse suppléante dudit tribunal, en remplacement de Madame CARIAN Martine, épouse TURPIN.

Article 4

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Saint-Denis en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 26 janvier 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation, la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle

Marie-Noëlle DEHOUCK